



RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LA FAISABILITÉ D'UN SENTIER COMMUNAUTAIRE DANS L'EMPRISE DU CORRIDOR FERROVIAIRE

PRÉSENTÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE CHELSEA
LE 4 AVRIL 2016

SOMMAIRE EXÉCUTIF

- La Municipalité de Chelsea a un Plan directeur de transport actif dans lequel figure la transformation du corridor ferroviaire en sentier communautaire multifonctionnel
- Le conseil a mandaté, en mai 2015, un comité ad hoc afin de l'aviser sur la faisabilité de ce projet (résolution 174-15)
- La firme Équiluqs a mené une étude sur les aspects techniques et les coûts potentiels de ce projet
- Le comité ad hoc recommande au conseil d'aller de l'avant avec le projet de transformation sur la base de l'étude de la firme Équiluqs

SOMMAIRE EXÉCUTIF

- Le comité recommande l'aménagement d'un sentier communautaire multifonctionnel non motorisé sur l'emprise du corridor ferroviaire de la frontière nord de la municipalité au chemin Loretta au sud de la municipalité
- Le comité recommande de procéder à la tenue de consultations publiques sur ce projet le plus rapidement possible
- Le comité recommande la création d'un comité qui verrait au financement communautaire de ce projet afin de minimiser les coûts à la municipalité.

INTRODUCTION

PLAN DE TRANSPORT ACTIF

- Un Plan directeur de transport actif a été adopté par le conseil municipal en décembre 2014 (résolution 354-14).
- Ce Plan propose une planification et des lignes directrices menant à une mise en oeuvre de sentiers communautaires répondant aux besoins des résidents de Chelsea.
- À la section 3.3, le Plan prévoit la transformation du corridor ferroviaire en sentier multifonctionnel, non motorisé, reliant le sud au nord de la municipalité.

INTRODUCTION

SENTIER HIVERNAL

- Depuis 10 ans, le corridor ferroviaire est aménagé l'hiver permettant la pratique du ski de fond, de raquette et de la marche et est très apprécié par les résidents
- Un partenariat réunissant la municipalité, Sentiers Chelsea et certains commerces et organismes bénévoles rend cette activité possible
- Le trajet du sentier hivernal a maintenant 18 km

INTRODUCTION

DÉCISIONS MUNICIPALES

- Le conseil municipal a résilié le bail avec la CCFO en août 2015 (résolution 269-15)
- Sentiers Chelsea a présenté au comité général, le 30 mars 2015 sa vision du projet de sentier communautaire multifonctionnel (<https://sentierschelseatrails.org/linear-park-vision>).
- Le conseil municipal a adoptée le 4 mai 2015 mandatant un comité ad hoc de réaliser une étude de faisabilité et de faire des recommandations portant sur les prochaines étapes du projet (résolution 174-15)

AVIS LÉGAL ET ZONAGE

- Un avis légal reçu par la municipalité précise qu'un préavis au Ministère des transport du Québec, et la parution d'une annonce publique indiquant sa volonté d'enlever les infrastructures ferroviaires est nécessaire avant d'entamer les travaux du sentier communautaire.
- L'utilisation du corridor comme sentier communautaire multifonctionnel non motorisé ne nécessite pas un changement de zonage.

ÉTUDE DE FAISABILITÉ

- La firme d'ingénierie Équiluqs a été embauché pour mener une étude de coûts et aspects techniques de faisabilité du projet
- Le rapport de la firme identifie une première étape obligatoire qui est de mener des études environnementales avant de débiter les travaux
- Les travaux d'enlèvement des rails et des dormants devraient être entrepris à court terme

CONSULTATION PUBLIQUE

- Nous croyons en un processus de consultation ouvert et transparent afin de recueillir le plus de rétroaction possible pour établir un consensus communautaire
- Nous croyons que tenir des rencontres dans les communautés limitrophes au corridor seront nécessaires pour bien recevoir et comprendre les préoccupations des résidents
- Les consultations devraient se tenir avant l'appel d'offres des travaux de la première étape

RECOMMANDATIONS IMPLANTATION

- Nous recommandons que le conseil adopte deux principes directeurs qui guideront ce projet : de respecter l'environnement et de minimiser les conséquences négatives auprès des propriétés limitrophes
- Le comité recommande au conseil d'aller de l'avant et compléter les études environnementales et géotechniques telles que proposées par Equiluqs (secteurs 1, 2 et 3)
- Si les études environnementales le permettent le comité recommande au conseil de procéder avec les travaux des secteurs 1 et 2

RECOMMANDATIONS IMPLANTATION

- Le comité recommande que ces travaux procèdent avec l'enlèvement des dormants en plus de l'enlèvement des rails
- Le comité ne recommande pas de procéder avec les travaux du secteur 3
- Le comité ne recommande pas de procéder avec les travaux de formalisation et d'homologation d'une piste multifonctionnelle (étapes 2 et 3 du rapport Equiluqs)

RECOMMANDATIONS

DESIGN

- Nous recommandons un sentier communautaire :
- axé sur les besoins des résidants;
- accessible aux modes de transport actif;
- interdit aux véhicules motorisés;
- avec une surface en pierre criblée pour réduire la vitesse des vélos.

RECOMMANDATIONS

SÉCURITÉ

- Nous recommandons d'installer des traverses piétonnières aux croisements de la Route 105 et du ch de la Rivière
- Installer des barrières aux croisements de rues municipales qui le requièrent et un arrêt aux croisements des autres rues et des chemin privés
- Sécuriser l'utilisation des ponts du sentier et le tracé du sentier longeant des falaises
- Créer un réseau sentinelle de bénévoles qui habitent le long du sentier. Ce réseau rapporterait à la municipalité tout accident ou incident qui pourrait compromettre la sécurité des usagers et des propriétés limitrophes

RECOMMANDATIONS

SIGNALISATION

Nous recommandons une signalisation sur tous les aspects de l'utilisation du sentier :

- rédiger un code d'éthique pour les utilisateurs;
- la vocation non motorisée;
- les déchets;
- les chiens et leurs détritrus;
- le bruit;
- les stationnements bien signalisés : les points d'accès, les endroits interdits, et bien identifier les passages d'urgence.

RECOMMANDATIONS

STATIONNEMENT

- Nous recommandons à la municipalité de pourvoir des espaces de stationnement sur des terrains municipaux où cela est possible. Les sites Gleneagle, Kirk's Ferry et Farm Point pourraient être convertis et y ajouter une signalisation adéquate maximisant la sécurité dès la première phase du projet
- La municipalité devrait pourvoir, lors de phases subséquentes, des espaces de stationnement le long du sentier où le besoin se manifestera.

RECOMMANDATIONS

INSTALLATIONS SANITAIRES

- Après une période de rodage nous recommandons à la municipalité d'étudier la possibilité d'installer une latrine publique à un endroit approprié

RECOMMANDATIONS

ACCÈS À LA RIVIÈRE

- Nous recommandons à la municipalité d'étudier la possibilité de pourvoir au moins un accès à la rivière pour les usagers du sentier. Cet accès réduirait la tentation des usagers d'empiéter sur les propriétés limitrophes.



RECOMMANDATIONS

ENTRETIEN MUNICIPAL

- Nous recommandons à la municipalité de planifier un entretien approprié pour un usage quatre-saisons
- Une priorisation devra être accordée :
- aux travaux de stabilité et de drainage;
- à la coupe annuelle des broussailles et de l'herbage le long du sentier;
- à l'entretien des barrières multiples sur le sentier;
- et à la propreté du sentier muni de poubelles à l'épreuve des animaux.

RECOMMANDATION

FINANCEMENT

- Nous recommandons au conseil de créer un comité réunissant des représentants des gens d'affaires et des groupes communautaires afin de planifier une campagne de financement dans la communauté locale.
- Nous recommandons qu'on explore tous les programmes de financement appropriés des gouvernements provincial et fédéral et de la Fédération canadienne des municipalités et faire les demandes de financement nécessaires.

MEMBRES DU COMITÉ

SIGNATURES

Yves Béthencourt,
Conseiller municipal

Simon Joubarne,
Conseiller municipal

Michel Gravel,
Sentiers Chelsea Trails

Alain Piché,
Sentiers Chelsea Trails

Michel Hébert,
Sentiers Chelsea Trails

REMERCIEMENTS

- Nous aimerions remercier le personnel de la municipalité qui a grandement contribué aux délibérations et au travail de ce comité ad hoc :
- Ronald Rojas, directeur Loisirs
- Marie-Danielle Michaud, Loisirs
- Paola Zurro, directrice Travaux publics
- Maria Elena Isaza, directrice Urbanisme